CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022

2022 DILT 10 Budget primitif 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2022 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le budget primitif 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023 est arrêté en équilibre à la somme de 36 915 500,00 € pour la section d'exploitation et de 11 080 000,00 € en crédits de paiement pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération, et à 14 100 000,00 €, en dépenses en ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net de 23 473 877,94 €, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, ainsi que de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Stock Brut au 31/12/2021 (a)	CA 2021		Stock net au 31/12/2021 reporté en 2022 (d = a-b-c)	BP 2022 ('e)	BS 2022 (f)	Stock brut avant BP 2023 (g)	Liquidé au 14/11/2022 (h)	Stock net 2022 au 14/11/2022 (i=g-h)	BP 2023 (j)	Stock net après BP 2023 (k=i+j)
	mandaté après régularisation (b)	solde des AP terminées (c)								
38 105 055,40	12 783 921,12	10 913 074,95	14 408 059,33	17 520 000,00	-2 953 199,04	14 566 800,96	5 192 923,02	9 373 877,94	14 100 000,00	23 473 877,94

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO